

AIDES À L'EMBAUCHE DANS LE SECTEUR NON MARCHAND ET ASSOCIATIF

| | Contrat d'apprentissage | PACTE | Contrat unique d'insertion (CAE) | Tremplin associatif | Tremplin environnement | Emplois d'avenir | Service civique | Aides de l'Agefiph | Aides du FIPHP |
|------------------------------------|---|---|---|--|---|---|---|---|---|
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> Obtenir une qualification : diplôme ou titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'accès des jeunes aux emplois de catégorie C de la fonction publique dans le cadre d'un contrat de formation qualifiante en alternance | <ul style="list-style-type: none"> Accès rapide à un emploi durable dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir un projet d'activité associatif (création ou maintien dans l'emploi) Pérenniser un emploi créé avec une aide Tremplin | <ul style="list-style-type: none"> Soutenir la création et la consolidation des emplois dans les structures et activités liées à l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes par leur recrutement dans des activités d'utilités sociales ou environnementales ou des secteurs porteurs d'emplois | <ul style="list-style-type: none"> S'engager dans une mission en faveur de la collectivité et de l'intérêt général en France ou à l'étranger Développer le sens civique des jeunes Faciliter leur insertion professionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi Favoriser l'accès aux contrats de professionnalisation et d'apprentissage, à la formation et au bilan de compétences et d'orientation | <ul style="list-style-type: none"> Favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique |
| Bénéficiaires | <ul style="list-style-type: none"> 16-25 ans 15 ans ayant achevé le 1^{er} cycle secondaire Personnes handicapées et créateurs / repreneurs d'entreprise sans condition d'âge Jusqu'à 30 ans pour préparer une qualification supérieure | <ul style="list-style-type: none"> 16-25 ans jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ou sans qualification et ceux dont le niveau de qualification est inférieur au niveau IV Sélection préalable au recrutement | <ul style="list-style-type: none"> Personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, sans condition d'âge ou d'inscription à Pôle emploi | <ul style="list-style-type: none"> 18-35 ans Travailleurs reconnus handicapés (sans limite d'âge) Autres personnes, sans limite d'âge, pour répondre à des besoins liés aux parcours individuels ou aux formations (nombre limité) | <ul style="list-style-type: none"> Personnes en difficultés d'accès à l'emploi, sans conditions d'âge ou d'inscription comme demandeur d'emploi | <ul style="list-style-type: none"> 16-25 ans (moins de 30 en cas de handicap) : <ul style="list-style-type: none"> soit non diplômés soit peu diplômés (CAP maxi) à la recherche d'un emploi depuis au moins 6 mois soit résidant en ZUS/ZRR demandeurs d'emploi depuis 12 mois au minimum | <ul style="list-style-type: none"> 16 à 25 ans, de nationalité française ou ressortissant de l'Union européenne ou justifiant d'un an de séjour continu en France. Plus de 25 ans pour volontariat de service civique auprès d'une association ou d'une fondation reconnue d'utilité publique. | <ul style="list-style-type: none"> Demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs handicapés | <ul style="list-style-type: none"> Personnes reconnues handicapées |
| Employeurs | <ul style="list-style-type: none"> Associations Personnes morales de droit public : collectivités territoriales, fonction publique d'État ou hospitalière | <ul style="list-style-type: none"> Personnes morales de droit public : administrations, collectivités, établissements des fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière | <ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales Les autres personnes morales de droit public Les associations Les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public | <ul style="list-style-type: none"> Associations du secteur non marchand conduisant un projet d'activité d'utilité sociale | <ul style="list-style-type: none"> Associations environnementales Collectivités territoriales et leurs groupements en charge de l'environnement SIAE | <ul style="list-style-type: none"> Associations Collectivités territoriales SIAE | <ul style="list-style-type: none"> Tout organisme agréé pour le service civique : associations, ONG, collectivités locales, établissements ou entreprises publiques, fondations d'utilité publique. | <ul style="list-style-type: none"> Employeurs relevant du droit privé quelle que soit leur forme juridique | <ul style="list-style-type: none"> Employeurs de la fonction publique d'État, territoriale et hospitalière |
| Contrat de travail | <ul style="list-style-type: none"> CDD de 1 à 3 ans CDD de 6 à 12 mois dans certains cas Jusqu'à 4 ans pour les handicapés Formation : au moins 400 h/an (ou 1 350 h sur 2 ans pour un BTS ou 1 850 h pour un Bac pro 3 ans) | <ul style="list-style-type: none"> Contrat de droit public de 12 à 24 mois Formation : au moins 20 % de la durée du contrat | <ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD de 6 à 18 mois avec prolongation possible jusqu'à 24 mois, voire 5 ans dans certains cas : <ul style="list-style-type: none"> personnes handicapées bénéficiaires d'un minimum social ayant 50 ans ou plus | <ul style="list-style-type: none"> CDI ou CDD | <ul style="list-style-type: none"> CDI CDD Contractuel de la fonction publique | <ul style="list-style-type: none"> CAE de 12 à 36 mois ou à durée indéterminée Prolongation possible pour finir une formation Contrat à temps plein (sauf cas particulier) Engagements de l'employeur et formation obligatoire | <ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas un contrat de travail mais un contrat particulier de 6 à 12 mois (6 à 24 mois pour les plus de 25 ans). Pas de rémunération, mais une indemnisation mensuelle. | <ul style="list-style-type: none"> Selon les aides : CDI, CDD, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> Selon les aides : agent titulaire ou non, contrat d'apprentissage, PACTE, stagiaire |
| Aide | <ul style="list-style-type: none"> Exonération de charges sociales et fiscales Aide de la Région : <ul style="list-style-type: none"> Formation : 1 400 ou 1 700 €/an + 500 € par apprenti de 21 ans ou +, sans qualification + 500 € par embauche en CDI après l'apprentissage Formation financée par la Région, avec l'appui de l'État et du FSE | <ul style="list-style-type: none"> Exonération des cotisations sociales patronales sur la fraction de la rémunération minimum prévue pour les jeunes en contrat de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> Aide de l'État (et du Département pour les bénéficiaires du RSA) durant 20 mois maxi : 90 % à 65 % du Smic horaire selon les bénéficiaires, dans la limite de 22h/semaine. Cas particulier pour les adjoints de sécurité, l'Éducation nationale et les chantiers d'insertion Exonération de charges sociales et fiscales | <ul style="list-style-type: none"> Création de poste : 9 000 €/an sur 3 ans (4 000 €/an pour un temps partiel + 2 000 € la 1^{ère} année pour un emploi partagé permettant un temps plein) Pérennisation : 4 000 €/an sur 3 ans Aide de l'Agefiph et de la Région pour l'embauche de handicapés | <ul style="list-style-type: none"> Soutien aux projets d'activité pour 4 ans maximum Aide à l'emploi dégressive ou non selon les projets (maxi : 10 000 € par poste d'encadrement ou 5000 € par emploi d'exécution) Aide à l'investissement : 40 % du coût HT (15 000 € maximum) | <ul style="list-style-type: none"> Aide de l'État : 75 % du Smic horaire Exonération de charges sociales patronales et fiscales Aide de la Région aux associations (formation...) | <ul style="list-style-type: none"> Prise en charge par l'État de la couverture sociale et pour les jeunes de l'indemnisation versée. Aide de la Région : <ul style="list-style-type: none"> bilan de positionnement et accompagnement à la construction du parcours post-volontariat Aide à la mobilité (tarif réduit TER, aide au permis) Prime de civisme de 400 € Cellule d'appui pour définir la mission sur le tutorat... | <ul style="list-style-type: none"> Aide à l'insertion professionnelle Aides à l'emploi liées à la lourdeur du handicap Aides au tutorat Aides à l'apprentissage Aides au contrat de professionnalisation | <ul style="list-style-type: none"> Adaptations des postes de travail Rémunération versées aux agents chargés d'accompagner une personne handicapée Aides versées par les employeurs publics afin d'améliorer les conditions de vie Formation et information des travailleurs handicapés Outils de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi |
| Contacts | <ul style="list-style-type: none"> Chambres consulaires, Unités territoriales de la DIRECCTE | <ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi | <ul style="list-style-type: none"> Pôle emploi Missions locales Cap emploi | <ul style="list-style-type: none"> Région Poitou-Charentes | <ul style="list-style-type: none"> Région Poitou-Charentes | <ul style="list-style-type: none"> Missions locales Pôle emploi Cap emploi | <ul style="list-style-type: none"> Missions locales, CRUJ, BIJ, PIJ Unis-Cité, Ligue de l'enseignement | <ul style="list-style-type: none"> AGEFIPH, Réseau Cap emploi | <ul style="list-style-type: none"> FIPHP http://www.fiphp.fr |
| Référence fiches techniques | <ul style="list-style-type: none"> A 1.3 & A 1.4 | <ul style="list-style-type: none"> A 1.5 | <ul style="list-style-type: none"> A 1.0 | <ul style="list-style-type: none"> A 2.4 | <ul style="list-style-type: none"> A 2.2 | <ul style="list-style-type: none"> A 1.1 | <ul style="list-style-type: none"> A 3.1 | | |